

## Assurer la production de denrées d'origine animale saines,

sans nuisances et sans souffrance. Ces missions s'étendent le long de la chaîne alimentaire, de l'alimentation animale en amont jusqu'au transport des animaux à l'abattoir en passant par toutes les phases de l'élevage.

### Service de la Protection Sanitaire de la Production Primaire

Ses missions :

- 1- Organiser et coordonner la lutte contre les maladies animales soit parce qu'elles sont transmissibles à l'homme (tuberculose, brucellose, rage,...), soit parce qu'elles ont une incidence sur la santé des cheptels avec un fort impact économique (fièvre aphteuse, pestes porcines,...).
- 2- Contrôler les conditions d'élevage, de détention et de transport des animaux sur le plan de leur bien-être, et vérifier la mise en oeuvre de la réglementation visant à les prémunir contre les mauvais traitements.
- 3- Vérifier l'application de la réglementation en matière d'identification et de traçabilité des animaux vivants.
- 4- Contrôler l'usage et la distribution des médicaments vétérinaires.
- 5- Contrôler la fabrication des aliments pour animaux.
- 6- Délivrer les certificats d'exportations d'animaux vivants et surveiller les importations.
- 7- Délivrer les autorisations nécessaires à certaines activités (qualification des cheptels, agréments, certificat de capacité, certificats d'aptitude, certificats sanitaires...)



## Assurer la sécurité et la qualité de l'alimentation

Cette mission est appelée à veiller au respect des règles de sécurité sanitaire, de la qualité des produits et la loyauté des transactions dans le domaine des produits alimentaires (filières animales et végétales). Ses attributions comprennent, pour ces marchandises, la lutte contre les « pratiques commerciales trompeuses », la vérification des étiquetages (ingrédients, dénominations de vente, dates limites de consommation, présence d'allergènes, température de conservation, véracité des mentions valorisantes...).

### Service Sécurité Sanitaire des Aliments

Ses missions :

- 1- Instruire les demandes d'autorisation pour la production et l'entreposage de denrées d'origine animale en veillant à la maîtrise sanitaire des produits et des procédés par les professionnels.
- 2- Optimiser la salubrité des denrées d'origine animale et prévenir leur contamination à tous les stades de la production en contrôlant les conditions d'hygiène et de fonctionnement des établissements.
- 3- Gérer les alertes alimentaires et les intoxications alimentaires collectives.
- 4- Participer aux plans nationaux de contrôle et de surveillance des denrées alimentaires.
- 5- Certifier que les denrées d'origine animale importées et exportées soient saines et sûres.
- 6- Veiller à la qualité nutritionnelle des repas en restauration sociale.

### Service Protection économique du consommateur dans le domaine alimentaire

Ses missions :

- 1 - Contrôler les établissements de la distribution alimentaire, des métiers de bouche, de la restauration commerciale y compris en matière d'information du consommateur sur les prix ou les promotions.
- 2 - S'assurer de la maîtrise des risques sanitaires, de la loyauté et la qualité des produits d'origine végétale : fruits et légumes, filières céréales, boissons, matières grasses végétales, compléments alimentaires, produits diététiques, épicerie...
- 3 - S'assurer de la loyauté et de la qualité des produits d'origine animale : produits et plats cuisinés, produits laitiers, œufs...



## Assurer la sécurité des personnes au travers de leurs différentes activités et la protection de leurs biens.

Cette mission recouvre la mise en oeuvre des réglementations relevant du domaine sportif et aérien, l'application des règles de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et l'instruction des procédures liées au secteur des armes et des explosifs ainsi qu' à l'agrément des policiers municipaux et des gardes particuliers.

### Service chargé de la Prévention des Risques

Ses missions :

- 1 – Instruire les dossiers d'épreuves sportives (courses pédestres, courses cyclistes, compétitions de motocross et de karting, rallye automobile, ball trap et combats de boxe...) et les dossiers concernant le secteur aérien (dérégulations de survol dans le cadre du travail aérien, manifestations aériennes, création de plates-formes ULM, d'hélistations, d'aérostations et d'aérodromes).
- 2 – Programmer les visites périodiques réglementaires et effectuer les visites d'autorisations d'ouverture des établissements recevant du public relevant de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Nantes, ainsi que coordonner le dispositif départemental mis en place pour le contrôle et le suivi des 3 900 ERP présents dans le département.
- 3 – Instruire les dossiers de feux d'artifice et de grands rassemblements et les cahiers de prescription de sécurité des terrains de camping situés dans une zone à risque.
- 4 – Délivrer les titres et autorisations réglementaires en matière d'armes, et de munitions, d'explosifs, et instruire les demandes d'agrément des policiers municipaux et de gardes particuliers, ainsi que les demandes d'habilitation des agents de sûreté aéroportuaire et portuaire.



**Assurer l'information et protéger les consommateurs**  
en matière de produits industriels et de services

**Service Protection Economique du Consommateur**

Ses missions :

Il intervient au stade de la production, de l'importation et de la distribution pour veiller au respect de l'interdiction de pratiques commerciales agressives, à la loyauté des transactions.

1 – Contrôler les règles d'information du consommateur, des crédits, du démarchage à domicile, de la vente à distance, les pratiques commerciales trompeuses ou agressives dans tous les secteurs de la consommation. (commerce de détail, commerce électronique, services financiers, services à la personne, téléphonie...).

2 - Contrôler la sécurité des produits manufacturés (matériels électriques, outillage de jardin, jouets, produits chimiques et cosmétiques...) et des prestations de service (aires de jeux, équipements récréatifs ou de loisirs, cabines UV, etc.. ;).

3 - Gérer les alertes et des signalements des produits dangereux.

4 - Accueillir les consommateurs pour les informer de leurs droits.



**Assurer la protection de l'environnement**  
dans les domaines des installations classées et de la faune  
sauvage captive

**Service Environnement et Enjeux Ethiques**

Ses missions :

1 – Contrôler l'impact des élevages et des industries agro-alimentaires sur l'environnement (gestion des déchets et des effluents, prévention de la pollution de l'eau et de l'air...) et sur la santé des personnes (prévention de la légionellose).

2 – Instruire les dossiers au titre des Installations Classées (autorisations, enregistrements).

3 – Veiller aux conditions de détention et de transport des animaux de la faune sauvage captive (parcs zoologiques, élevages, magasins).

4 – Instruire les dossiers de demande de certificats de capacité et d'autorisations d'ouverture.

5 – Contrôler les conditions d'élimination des produits pouvant présenter un risque pour la santé et les conditions de valorisation des sous-produits d'origine animale.



**Direction départementale de la Protection  
des Populations**

*Issue du regroupement des Services Vétérinaires (DDSV), de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (CCRF) et du service Prévention des Risques (SPR) de la préfecture, elle permet d'affirmer l'unité de l'Etat et de renforcer ses fonctions d'information, de prévention et de contrôle. Sous l'autorité du Préfet, elle permet une coordination de proximité quant aux programmes de contrôle nationaux et une cohérence de l'action de l'Etat.*

*L'ensemble des missions est mis en œuvre dans 6 services techniques. Le service d'administration générale assure le fonctionnement de la structure.*



10 bd Gaston Doumergue - BP 76315  
44263 NANTES CEDEX 2

Téléphone : 02.40.08.86.55 - Télécopie : 02.40.08.86.66  
Courriel : [ddpp@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddpp@loire-atlantique.gouv.fr)

Horaires d'ouverture du service : 9H – 12H30 / 13H 30 – 16H  
Bureau Accueil et Orientation Consommateurs :  
Lundi – mercredi – vendredi : 9H – 12H  
Bureau export animaux vivants :  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 9H – 12H 30

Accès :  
Tram ligne 2 et 3 - arrêt Vincent Gâche  
Busway ligne 4 – arrêt Tripode